

goni, chargé de mission au syndicat mixte du pays vendômois, à 42 minutes de la capitale via le TGV, et qui attire ainsi une nouvelle population. Mais le risque existe que l'absence de haut débit réduise à néant « l'effet TGV ». Et, plus généralement, que la fracture numérique vienne contrebalancer les tendances à la « rurbanisation » des particuliers. Car il n'est pas rare que ces nouveaux ruraux mélangent allégrement loisirs et travail. Devenu propriétaire d'une – trop – vaste résidence secondaire près de Sillé-le-Guillaume, Patrick Loire, gérant du cabinet Stan O'Malley, en banlieue parisienne, et spécialisé dans l'organisation de séminaires et congrès, a profité de l'occasion pour développer des activités sur place : sa grange est devenue salle de réunion, et il compte aussi la transformer en lieu

de formation informatique. En espérant que le Wi-Fi se substituera bientôt à sa liaison ADSL d'autant plus poussive qu'il réside à 5 kilomètres du plus proche central de France Telecom.

Mais si les collectivités locales ont désormais le droit d'investir dans de nouveaux réseaux, et même, sous certaines conditions, d'en devenir opérateurs, nombreuses sont celles qui hésitent à franchir le pas. Car les pionnières en témoignent : à peine ont-elles ouvert des tranchées ou installé un relais Wi-Fi que, bien souvent, France Telecom installe l'ADSL sur les principales zones d'activité. Les contraignant à revoir leurs plans et leur modèle économique. Autre dilemme : quelle technologie favoriser ? Le haut débit est une cible mouvante. Ici, il commence à quelques centaines de kilobits/s, en Corée ou au Japon, il

atteint 10 voire 20 mégabits/s. Quelle que soit la méthode utilisée, elle risque d'apparaître bientôt comme un simple bricolage. « Même si, grâce aux progrès des techniques de compression, la différence en termes de services ne sera pas nécessairement énorme », se console Olivier Epinette.

Qu'importe : « Les collectivités locales ne doivent pas se laisser submerger par la question des zones non couvertes. Elles risqueraient de perdre de vue les zones cruciales à leur développement et qui nécessitent, elles, des débits bien supérieurs au "minimum" vital », juge Daniel Kaplan. Qui n'hésite pas à trancher : « S'il convient d'équiper les zones non desservies, les inégalités numériques sont aussi nécessaires. » C. B.

(1) Article 1425-1 de la loi sur la confiance dans l'économie numérique, votée au printemps dernier.

X ATTENDENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



L'ENTREPRISE DE SERVICES



LE GROUPE INTERNATIONAL

Ingénieur, j'ai travaillé en Allemagne, en Afrique du Sud et en région parisienne. Lorsque j'ai fondé Atypik Travel fin 2002, mon idée était de revenir à Sillé-le-Guillaume où j'ai grandi. Nul besoin d'être à Paris pour concevoir des voyages ou traiter les dossiers que nous amène notre site Internet, géré, lui, de Paris. A condition toutefois d'avoir accès à un débit suffisant. Je ne serais pas venu à Sillé sans l'assurance d'au moins une ligne ADSL convenable. En attendant, je l'espère, de plus gros débits permis par le projet Wi-Fi. »

Bruno Ricordeau,
créateur de Atypik Travel, agence de voyages qui emploie
5 personnes dans trois localités, dont Sillé.

Les 600 salariés d'Innovac, à Sillé, sont reliés au siège de Limoges via un réseau privé virtuel sécurisé. Mais la facture mensuelle atteint de 2 000 à 3 000 euros pour 2 mégabits/s. Nous cherchons donc à concentrer sur ce réseau les applications critiques (gestion de la production, stocks, comptabilité) et à utiliser les réseaux publics pour les hauts débits moins sensibles : Internet, e-learning, visioconférence... Nous le faisons, par exemple, avec notre filiale chilienne via une liaison Internet à 10 mégabits pour moins de 1 000 euros, mais pas encore en France. »

Jean-Luc Chiron,
directeur des systèmes d'information
du groupe Legrand (Limoges)